

**Cours HGGSP Terminale. Thématique 5. L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire. Objet de travail conclusif. Les États-Unis et la question environnementale: tensions et contraste.**

***Les références aux documents renvoient au manuel Histoire – géographie Géopolitique & Sciences Politiques, Hachette Éducation, 2020.***

**Frédéric Richard**

La question environnementale aux EU suscite de vastes débats et parfois des tensions entre les divers acteurs concernés.

Les EU ont fondé leur prospérité au XIXe siècle sur le contrôle de leur vaste territoire et sur l'exploitation des ressources qui s'y trouvent. Le contrôle du territoire et l'exploitation des ressources qui s'y trouvent est donc une thématique essentielle.

Ces éléments expliquent aussi qu'ils ont été des pionniers dans le domaine de la protection environnementale. Il fallait protéger et préserver ces ressources et ce territoire.

Cependant, pionniers sur cette question, ils doivent aussi lutter contre un important climatoscepticisme.

**I) S'appropriier le territoire pour exploiter les ressources.**

**A) Une appropriation et une exploitation précoces du territoire des EU.**

Les EU se sont constitués comme État indépendant entre 1776 et 1783 lors de la guerre d'indépendance contre la Grande-Bretagne. C'est alors un petit territoire formé de 13 États qui bordent le Nord-est du littoral atlantique.

Commence alors la conquête d'un vaste territoire qui va s'étendre jusqu'à l'Océan pacifique.

Cela s'est réalisé à travers des achats comme la Louisiane à la France ou l'Alaska à la Russie, l'adhésion volontaire de territoires comme le Texas qui s'est séparé du Mexique à la suite d'une guerre, et un conflit avec le Mexique au milieu du XIXème siècle comme le Nouveau-Mexique.

Cependant, l'élément le plus important fut ce que l'on a appelé la *Conquête de l'Ouest*, c'est-à-dire l'avancée vers l'ouest jusqu'au Pacifique.

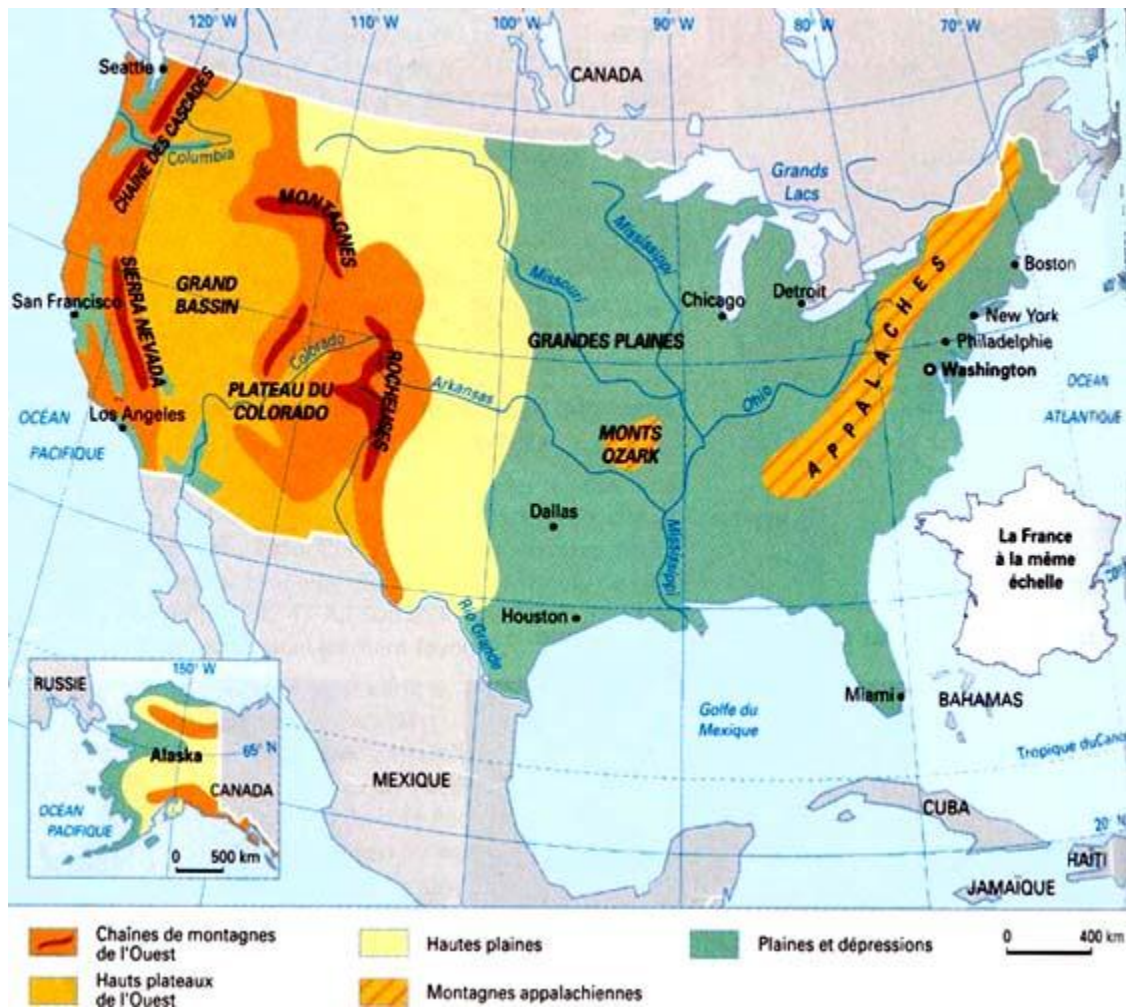
C'est l'avancée que l'historien Turner (1861-1932) a appelé la *frontier*, l'espace de transition entre le territoire contrôlé et celui qui ne l'est pas encore. Le processus s'achève à la fin du XIXe siècle.

Cette avancée a comme conséquence le contrôle du territoire et de ses ressources, mais aussi la soumission et le massacre des populations indiennes.

Les EU contrôlent alors un espace de 9,6 millions de km<sup>2</sup>. Soit 9 fois la Bolivie. Cet espace possède une grande variété de reliefs et de climats, deux façades maritimes, l'Atlantique à l'Est et la Pacifique à l'Ouest. La présence de grands fleuves, notamment le Mississippi, et les Grands Lacs sont des axes importants de transport et des réserves d'eau douce. Les fleuves rendent possible la production hydroélectrique.

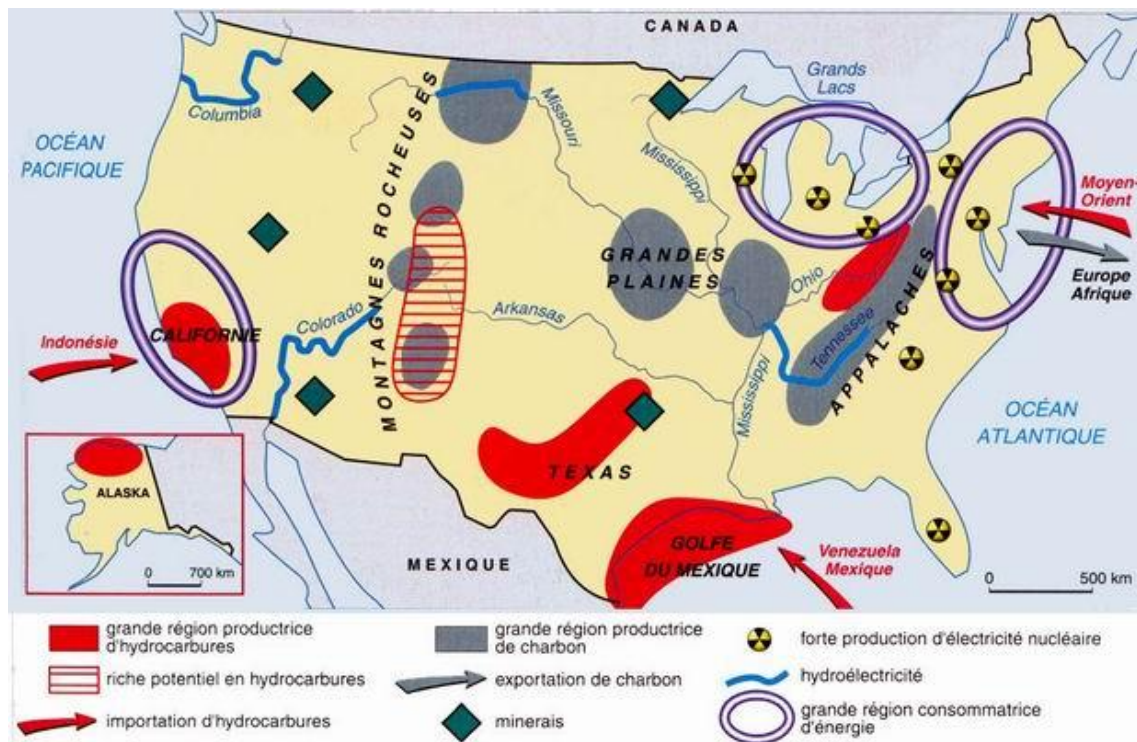
Les EU développent dès le XIXe siècle une politique de domination sur la nature avec l'irrigation des zones désertiques, la maîtrise des fleuves, le défrichement des forêts, l'assèchement des marais...

En seulement quelques décennies, les EU parviennent à contrôler et à maîtriser un immense espace très riche en ressources naturelles et en matières premières (or, charbon, hydrocarbures...) et en terres arables (qui sont utiles à l'activité agricole) qui représentent la moitié de la superficie des EU.



L'exploitation des ressources et des milieux conduit à une mise en valeur très complète et précoce des territoires. On peut citer :

- Le *Homestead Act* de 1862 accorde gratuitement 65 ha de terres à toute personne qui accepte de venir s'installer à l'Ouest. Plus de 100 millions d'ha sont ainsi distribuées. Les progrès de l'agriculture (machines, engrais et pesticides) permettent d'augmenter les rendements (production par ha).
- Le chemin de fer dès le XIXe siècle montre les performances de l'industrie des EU et facilite la maîtrise du territoire en accélérant le déplacement des personnes et des marchandises.
- Le développement de l'exploitation des matières premières avec l'ouverture de milliers de mines. Par exemple, de charbon dans les Appalaches et les premiers gisements pétroliers dans la deuxième moitié du XIXe siècle.



## B) Une mise en valeur du territoire qui a de lourdes conséquences sur l'environnement.

Ce contrôle du territoire et l'exploitation des ressources permettent aux EU de devenir la première puissance industrielle dès les années 1890 et la première puissance économique après la Première Guerre Mondiale. Mais cela se réalise au prix d'une très sérieuse détérioration de l'environnement.

L'agriculture intensive provoque dans certaines régions (au centre notamment, dans la région des Grandes Plaines) une érosion des sols. En Oklahoma et au Kansas, il y a eu le phénomène spectaculaire du *Dust Bowl*, le bol de poussière. Le vent emportait la terre fertile du fait de l'érosion provoquant une désertification. Beaucoup de paysans ont quitté ces territoires et ont migré vers la Californie. L'écrivain John Steinbeck (1902-1968) dans son ouvrage *Les raisins de la colère* de 1939 et la photographe Dorothea Lange (1895-1965), dans son travail réalisé entre 1935 et 1941 montrent le drame des paysans dans le contexte de la crise de 29 et du désastre environnemental.

Les menaces actuelles sur l'environnement sont à la fois anciennes (l'érosion, la désertification, le manque d'eau...) et plus récentes.

C'est le cas avec le gaz de schiste dont l'exploitation a commencé au milieu du XXe siècle au Texas en 1949 mais qui n'a vraiment pris de l'importance qu'à partir des années 2000. Il s'agit d'extraire des hydrocarbures enfermés dans de la roche. On envoie de l'eau sous haute pression, c'est la technique de la fracturation hydraulique, et on récupère les hydrocarbures. Les problèmes environnementaux sont nombreux : on doit utiliser de grandes quantités d'eau à laquelle on ajoute de produits chimiques, il y a un risque de contamination des nappes

phréatiques et des sols, et de tremblements de terres (risques sismiques). (Voir document 4 page 375).

On peut également citer l'exploitation pétrolière qui a commencé en Pennsylvanie en 1859 au prix d'une déforestation et d'une pollution des fleuves (Document 1 page 374). Le premier forage *offshore* du monde a lieu en Californie en 1887. Les risques de marée noire sont importants. Ainsi en 2010, l'accident dans le Golfe du Mexique de la plateforme Deepwater qui a provoqué la marée noire la plus importante du monde (Document 2 page 374). Les littoraux de la Louisiane, du Mississippi et de l'Alabama ont été pollués. Des milliers d'animaux sont morts. Le secteur de la pêche et du tourisme ont été très touchés. Perte de 2,5 milliards de \$ pour la pêche, de 3 milliards pour le tourisme. (Document 2 page 374)

On peut citer le projet d'oléoduc qui doit partir du Canada et parcourir les EU jusqu'au Golfe du Mexique pour l'exportation du pétrole des sables bitumineux. Il y a une immense polémique au regard du risque environnemental et du fait que le pipe line doit traverser des territoires des indiens, notamment des Sioux. Obama avait suspendu le projet, Trump le remet en route et Biden vient de l'arrêter de nouveau. (Document 5 page 375)

Avec le gaz de schiste, les EU sont redevenus un grand producteur d'hydrocarbures. Ils vont être très rapidement autonomes et même exporter, alors qu'ils étaient des importateurs. Cela explique en partie que le Moyen-Orient n'ait plus aujourd'hui la priorité géopolitique qu'il avait depuis 1945. **(Voir : Objet de travail conclusif. Le Moyen-Orient : conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux (étatiques et non étatiques).I) B)**

## **II) Protéger la nature, les paradoxes de la politique environnementale des EU**

### **A) Une protection ancienne et étendue.**

#### **1) Les espaces protégés**

Les EU prennent conscience de la nécessité de protéger la nature au XIXe siècle avec l'ouverture du premier parc naturel protégé au monde celui de Yellowstone (Wyoming) en 1872. La fondation a lieu durant les guerres indiennes. On expulse les Indiens qui vivaient traditionnellement dans cet espace. C'est le rêve d'une nature réinventée, sans êtres humains.

En 1890, on crée en Californie la Parc de Yosemite et on prend des mesures législatives le *Yosemite Act* qui reconnaît officiellement la nécessité de protéger les espaces naturels.

L'État fédéral devient le principal acteur dans la politique de protection de l'environnement. Le Président Théodore Roosevelt (1901-1909) multiplie des mesures, créant des dizaines de réserves naturelles et de parcs nationaux. Par exemple en 1903, la première réserve ornithologique (pour les oiseaux) en Floride. (Voir biographie page 383).

Sous la Présidence de Franklin Delano Roosevelt (1933-1945), on instaure en 1933, dans le cadre de la politique du New Deal (la politique de relance économique d'inspiration keynésienne en réaction à la crise de 1929) le *Civilian Conservation Corps* (CCC) qui met en place une vaste politique de reboisement.

Depuis cette époque, les mesures de protection se sont multipliées. Il s'agit de préserver la nature sauvage à travers des zones naturelles protégées. Il y a :

- les parcs nationaux. Ils sont gérés par l'État fédéral à travers une agence fédérale fondée en 1916, le *National Park Service*. Ils sont aujourd'hui 61 répartis dans 29 États pour une superficie totale de 200000 km<sup>2</sup>. 14 d'entre eux sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'exploitation forestière et minière y est interdite, la faune et la flore y sont protégées. Certains parcs sont toutefois victimes de la surfréquentation touristique. C'est le cas par exemple du *Grand Canyon* du Colorado. On songe à limiter les visites (Document 2 page 376).
- On trouve également des forêts protégées. Elles représentent environ 1/3 des forêts du pays. Les forêts sont gérées par le *Service des Forêts* depuis 1905.
- Il y a aussi des réserves naturelles.

## **2) La législation concernant la pollution.**

Il existe également une législation fédérale très stricte concernant la pollution à partir des années 1970, sous la présidence de Nixon (1969-1974).

Cette période marque un tournant essentiel dans la prise de conscience de la question environnementale aux EU.

Le terrain est préparé par l'ouvrage de la scientifique Rachel Carson qui s'intéresse aux effets des pesticides sur l'environnement. Le livre s'intitule *printemps silencieux* et date de 1962.

En 1970, le *Clean Air Act* est l'une des premières lois environnementales.

La même année est créée « L'agence américaine de l'environnement » (EPA). Cette agence emploie aujourd'hui plus de 15000 personnes.

Sa mission est de sauvegarder les éléments naturels (air, eau et terre)

En 1973, une loi sur les pesticides est adoptée. La même année une loi sur les espèces en danger (*Endangered Species Act*) pour protéger les espèces en voie d'extinction.

Enfin, toujours en 1973, l'État fédéral s'est préoccupé de la protection des littoraux avec le *Coastal Zone Management Act*. Cette mesure implique notamment des subventions pour les États côtiers.

Plus récemment, l'État fédéral a mis en place depuis 2015, sous la présidence Obama, des contrôles plus stricts concernant l'exploitation du gaz de schiste.

En 2015, on adopte le *Clean Power Plan* qui vise à développer l'énergie propre.

## **3) Les autres acteurs de la politique environnementale.**

Les États-Unis ont un système politique fédéral. Les États fédérés (au nombre de 50) ont également un pouvoir important. L'environnement relève en partie de leurs prérogatives.

Par exemple, la gestion de l'eau des fleuves relève de la compétence des États fédérés.

Dans le Nord-Ouest, le fleuve Columbia est très contaminé. Il est géré de façon concertée par trois États : Washington, Oregon et Idaho. L'objectif est de protéger le saumon. La pêche est une activité très importante de la région.

Les États reçoivent des aides fédérales. Ils peuvent décider des interdictions. Le gouverneur de l'État de New York a interdit en 2014 la fracturation hydraulique pour l'exploitation du gaz de schiste.

La Californie est à la pointe de la lutte pour la protection de l'environnement depuis les années 1970. (Document 1 page 381). Il y a des limites car il faut trouver un équilibre entre l'environnement et les activités économiques. (Document 2 page 381)

Les mêmes questions se posent à l'Alaska qui a une économie qui repose essentiellement sur le pétrole, est peu diversifiée et a une richesse naturelle exceptionnelle tant pour la faune que la flore. (Document 1 et 2 page 377)

En 2017, quand le Président Trump a annoncé qu'il se retirait de l'Accord de Paris de multiples acteurs publics (10 États, 289 villes), privés (353 universités, 2239 entreprises), des ONG ...ont formé un réseau nommé *We are still in* qui mettait en évidence leur refus de ce retrait et de la politique environnementale de Trump (Voir dossier page 380). Le gouverneur de Californie Jerry Brown et l'ex maire de New York Michael Bloomberg sont à la pointe de cette action. En ce qui concerne les entreprises, il faut parfois se poser la question de leur sincérité. Elle pratique parfois le *Greenwashing* (Écoblanchiment), elles utilisent des arguments environnementaux pour vendre leurs produits. (Voir document 5 page 379)

L'opinion publique est de plus en plus mobilisée par les questions environnementales (Voir document 2 page 383)

Lors de la marche mondiale pour le climat du 20 septembre 2019, des dizaines de milliers de jeunes ont défilé à Manhattan.

Des scientifiques ont créé la *Union of concerned scientists*.

## **B) Les EU face aux questions environnementales mondiales.**

### **1) Les paradoxes des EU face à la question environnementale.**

Les EU ont été des précurseurs en termes de politique environnementale. Cependant, en même temps c'est le plus grand consommateur d'énergie et le plus grand pollueur du monde avec la Chine.

On estime que si tous les habitants de la planète avaient le niveau de vie des habitants des EU, il faudrait 5 planètes.

De plus, les EU ont traditionnellement une grande méfiance envers la justice ou des décisions rendues dans un cadre international. Les EU ont une relation complexe avec le multilatéralisme. Pour eux, seule leur législation nationale peut concerner les EU et leurs

citoyens. Nous avons vu leur refus de la CPI. C'est une question de culture politique qui a marqué ce pays depuis le début de leur histoire.

Leur relation aux questions environnementales entre dans ce schéma. Cela explique les changements parfois radicaux de leur politique.

## **2) Une politique changeante.**

Jusqu'aux années 1990, les EU ont été à la pointe des questions liées à la protection de l'environnement.

Nous avons vu l'importance de leur législation nationale. Le président Carter (1977-1981) avait promu l'énergie solaire sur la plan international. Les années 1980 voient le développement de la recherche concernant le trou dans la couche d'ozone. En 1988 Reagan (1981-1989) et Gorbatchev (1985-1991) signent une déclaration commune concernant la lutte contre le réchauffement climatique.

Le premier changement concerne la présidence de George Bush, le père, (1989-1993). Il se retire du plan établi par le GIEC qui demandait aux EU réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>

La présidence Clinton (1993-2001) voit un renouveau d'intérêt pour les questions environnementales. Le Vice-président Al Gore va consacrer sa vie à ce combat. Il est l'une des personnes à l'origine du Protocole de Kyoto établi en 1997 lors de la COP 3.

Le Président Clinton va signer le Protocole de Kyoto mais le Congrès des EU va refuser de la ratifier.

La présidence de George Bush (fils) (2001-2009) va remettre en question la lutte contre le réchauffement climatique. Il finit cependant par reconnaître la responsabilité humaine dans le réchauffement climatique et accepter un plan d'économie d'énergie. Le Protocole de Kyoto n'est cependant toujours pas ratifié.

L'Élection de Barack Obama (2009-2017) va relancer la dynamique de la lutte contre le réchauffement climatique. . . Les EU adhèrent aux décisions de la COP 21 de Paris en 2015, lesquelles ont comme objectif de limiter à moins de 2<sup>0</sup>, en fait 1,5<sup>0</sup>, les augmentations de températures d'ici la fin du siècle.

Dans ce cadre l'administration Obama a lancé la même année le plan *Clean Power*.

L'élection de Donald Trump (2017-2021) marque de nouveau un temps d'arrêt de la lutte contre le changement climatique. Trump annonce le retrait des EU des accords de la COP 21 de Paris. Cela déclenche le mouvement d'opposition *We are still in*. (Voir document 2 page 378)

Lors de la dernière conférence sur le climat, la COP 24 À Katowice en Pologne, les EU se sont rapprochés de l'Arabie Saoudite, du Koweït et de la Russie pour ne pas appliquer les recommandations du GIEC sur la nécessité de limiter le réchauffement climatique à 1,5<sup>0</sup>.

Trump représente ce courant politique qui associe le climatoscepticisme et le complotisme remettant en question les données de la science pour des raisons idéologiques ou parfois religieuses. (Voir document 5 page 379)



La présidence de Joe Biden à partir de 2021 a permis le retour des EU dans le cadre des Accords de Paris de la COP 21. La nomination de John Kerry, une personnalité politique de premier plan, à la fonction d'Envoyé présidentiel pour le climat, montre l'importance de cette thématique pour le nouveau président.

**Conclusion : la question environnementale aux EU relève souvent du paradoxe. Les EU ont construit en partie leur puissance sur le contrôle de leur vaste territoire et l'exploitation de leurs immenses ressources naturelles dès le XIXe siècle. L'importance de ce territoire et de ces ressources et les conséquences négatives sur les milieux expliquent leur volonté de les protéger dès les années 1870. Ils furent les promoteurs des politiques de protection de l'environnement dès les années 1960-1980. Cependant, depuis les années 1990, les positions sont plus incertaines, alternant des phases d'implication ou de rejet dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.**

**Bibliographie :**

***Histoire –géographie Géopolitique & Sciences Politiques, Hachette Éducation, 2020.***

***Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, ellipses, 2020.***

***Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, Compétences attendues, ellipses, 2020.***

***Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, Parcours et méthodes, ellipses, 2020.***